



Ville de Wissous

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

### Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjoint au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

### Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY,

Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND,

Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

### Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

### Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Séverine VINATIER

→ Élues à l'unanimité

### VOTE

### Délibération n°13

Contre	-	<b>OBJET : Déclaration Préalable pour des travaux sur le site Wissous Plage</b>
Abstention	2	
Pour	27	
Total	29	

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 et suivants, l'article L2241-1 et suivants,

**Vu** l'article L.111.8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

**Vu** la commission urbanisme/travaux et voirie réunie le 18 avril 2017,

**Considérant** que la Ville installe une structure temporaire appelée Wissous Plage durant les étés sur la parcelle cadastrée F n°235,

**Considérant** que cette structure comprend une terrasse surélevée avec la création d'une terrasse au-dessus du sol intérieure à une superficie est inférieure à 100 m<sup>2</sup> non couverts et surélevés à une hauteur au-dessus du sol intérieure à 1,80 m,

**Considérant** que la Ville souhaite cette année créer une installation pérenne,

**Considérant** que les dépenses engagées seraient imputées en section d'investissement,

**Considérant** qu'à cet effet, il a été confié une étude à la société AO2A pour réaliser une structure en béton pérenne,

**Considérant** que cette société AO2A a rédigé un cahier des charges pour permettre cette réalisation,

**Considérant** que cette installation pérenne est une Installation Ouverte au Public (IOP),

**Considérant** l'obligation de déposer un dossier de déclaration préalable avant le commencement des travaux,

**Considérant** qu'il est nécessaire de demander l'avis du Conseil Municipal pour cette structure définitive,

**Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Article 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de déclaration préalable pour l'installation pérenne d'une IOP pour la structure de Wissous Plage située rue Guillaume Bigourdan, parcelle cadastrée F n°235 et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

**Article 2 :** **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Richard TRINQUIER  
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le

- 9 MAI 2017

Affichage le ...